



LE SAVIEZ- VOUS?

Émeutes, pillages et
dégradations: les
annonces de l'État en bref

www.icmlegalconsulting.fr



LEGAL CONSULTING

SUCCESS TARGET
VISION CUSTOMER QUALITY
INDUSTRY QUALITY
ADVERTISING BUSINESS
PROJECT MANAGEMENT STRATEGY
IDEA ACTION JOBS
DEVELOPMENT DATA
INNOVATION
FINANCE
BUSINESS

TIME FUTURE
TARGET
QUALITY
DATA
CUSTOMER
INDUSTRY
TARGET
VISION
MOTIVATION
PLAN

VISION
INDUSTRY
TARGET
CAREERS KNOWLEDGE PROMOTION
BRAND
SUCCEED BUSINESS
IDEA
TARGET
CAREERS
MANAGEMENT
JOBS
PLAN

EDUCATION
STRATEGY
CAREERS KNOWLEDGE PROMOTION
BRAND
SUCCEED BUSINESS
IDEA
TARGET
CAREERS
MANAGEMENT
JOBS
PLAN



Afin de soutenir les entreprises impactées:

- peuvent être demandés pour les professionnels en difficulté des délais de paiement pour les échéances passées de charges sociales et fiscales, ainsi qu'un report pour l'échéance à venir,**

- **à titre exceptionnel, la possibilité pour les commerçants les plus touchés et en grande difficulté de bénéficier, au cas par cas, d'une annulation de charges sociales et fiscales,**
- **la modulation à la baisse de son taux d'impôt sur le revenu peut être demandée,**

- **La possibilité d'ouvrir exceptionnellement tous les commerces le dimanche 9 juillet,**
- **la date de fin des soldes est repoussée d'une semaine, du 25 juillet au 1er août inclus pour les départements métropolitains,**

- **les conseillers départementaux aux entreprises en difficulté sont mobilisés pour répondre et accompagner les professionnels. Ces conseillers, présents dans tous les départements, sont chargés d'accompagner individuellement les entreprises en difficulté et en recherche d'information,**
- **Pour consulter la liste et les contacts directs des conseillers départementaux <https://www.impots.gouv.fr/node/14176>**
- **Appelez le 0806 000 245**

Commerces vandalisés et dégradés : Indemnisation

Pour être indemnisé la première étape est d'effectuer un dépôt de plainte. Celle-ci doit se faire le plus rapidement possible. Dans ce cadre le site pre-plainte-en-ligne.gouv.fr permet d'effectuer une déclaration des faits d'atteinte aux biens (vols, dégradations...) pour lesquels l'identité de l'auteur est inconnue.

Les contrats prévoient généralement un délai de cinq jours à compter de la connaissance du sinistre pour effectuer cette déclaration. Ce délai peut être prolongé exceptionnellement à 30 jours selon les assureurs.

**Si vous êtes concerné,
n'hésitez pas également
à vous rapprocher de
l'URSSAF, de votre CCI
d'attache géographique
et de votre
municipalité.**

ACTION

**Envie d'en savoir
plus? Besoin
d'accompagnement
dans ces démarches?
Contactez-nous !**

**PRESS
START**

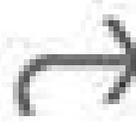
Thank
you!



Like



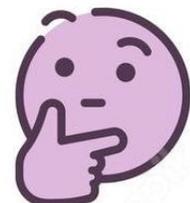
Comment



Share



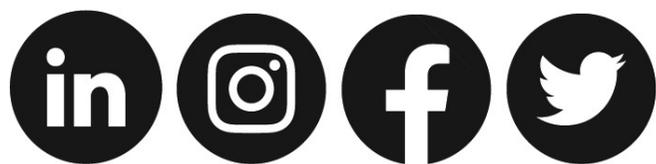
Send





LEGAL CONSULTING

WWW.ICMLEGALCONSULTING.FR



IDA CHRISTELLE MAKANDA
JURISTE FOUNDER & CEO

01 69 47 60 23

06 44 95 59 25

LE MAGELLAN - 7, RUE MONTESPAN
91000 EVRY-COURCOURONNES

NOTRE ACTU

CLIQUEZ, LISEZ, INFORMEZ-VOUS !

INVESTIR SUR L'HUMAIN



LEGAL CONSULTING

INVESTIR SUR L'HUMAIN